



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amélioration de l'habitat

Question écrite n° 76005

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la réglementation acoustique des immeubles anciens. En effet, les dispositions réglementant l'isolation phonique concernent actuellement les immeubles dont le permis de construire est postérieur au 1er octobre 1996. Aussi, il lui demande s'il est envisageable d'élargir ces mesures aux immeubles construits avant cette date.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76005

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports, logement et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2002, page 2472